

Subventions pour congrès

M. LE MAIRE, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal, sur avis favorable de la Commission Relations Publiques, d'allouer en plus des habituelles prestations matérielles, les aides suivantes pour les congrès organisés à Besançon en cours d'année 1996 :

- 3 000 F à la Ligue/FOL 25 qui a organisé, en partenariat avec le Ministère de la Santé et le Ministère de la Jeunesse et des Sports, un colloque sur le thème «Citoyenneté et Sida», à l'occasion de la Journée Mondiale du Sida, le 1^{er} décembre dernier. Cette manifestation s'est déroulée au Petit Kursaal et a regroupé des enseignants, éducateurs, animateurs, formateurs intervenant auprès d'enfants et d'adolescents.

- 3 000 F à la Ligue de Franche-Comté de Tennis pour l'organisation du Congrès National des Médecins du Tennis qui s'est tenu à Besançon du 6 au 8 décembre. 200 personnes réunies à la Maison de l'Economie ont participé aux travaux de ce congrès.

Le Conseil Municipal est invité à statuer. En cas d'accord la somme de 3 000 F (ligue/FOL 25) sera imputée au chapitre 92.99/65738.89052.200 et l'autre somme de 3 000 F sera imputée au chapitre 92.99/65748.89052.200 du budget principal de l'exercice courant.

M. JUSSIAUX : Monsieur le Maire, ce n'est pas en rapport direct avec les trois dossiers évoqués mais cela a à voir quand même avec l'activité de congrès. Le 6 décembre, était organisée à Besançon une manifestation festive destinée à célébrer le cinquantenaire du Centre AFPA de Besançon. Les invitations ont dû être assez larges puisque si mes informations sont bonnes, c'est la grande salle du Kursaal qui a été réservée pour le soir. Je pense donc que ce n'est pas par hasard que je n'ai pas été convié mais qu'il s'agit d'un choix délibéré. Je voulais juste, pour la bonne information des collègues, leur rappeler que j'ai été directeur du Centre AFPA de Besançon du 1^{er} octobre 1988 au 30 avril 1993. Je n'ai pas emmené d'archives mais de mémoire je crois pouvoir affirmer que je suis sur les 20 dernières années celui qui a assumé le plus durablement cette fonction, il y a peut-être un signe à voir là-dedans. Je voulais simplement vous dire que j'ai été profondément blessé par cet acte d'ostracisme que je préfère ne pas qualifier mais qui, à mon avis, ne grandit pas son auteur.

M. LE MAIRE : Tu régleras tes comptes avec le Directeur de l'AFPA qui a eu en charge cette manifestation.

M. JUSSIAUX : Et qui est présent dans cette enceinte !

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 27 décembre 1996.